

### Subventions aux associations de quartiers et divers

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur** : Sur avis favorable de la 4<sup>ème</sup> Commission, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	Versé en 1989	Proposé en 1990	Observations
Club d'Orientation Comtois	2 500 F	1 500 F	
Balise 25	-	1 500 F	
Prévention Routière	9 500 F	9 500 F	
Echel 25	10 000 F	6 000 F	
ASPTT	7 500 F	2 000 F	
Les Chenestrels	-	10 000 F	
Comité de Quartier de Bregille	49 000 F	24 000 F	a déjà reçu 25 000 F - Conseil Municipal du 14/05/1990
Comité de Quartier de Saint-Claude	72 000 F	36 000 F	a déjà reçu 36 000 F - Conseil Municipal du 14/05/1990
Rackham		5 000 F	Subvention exceptionnelle

La dépense totale, soit 95 500 F, est à prélever sur le chapitre 945.90 article 657 code service 41070 du BP 1990.

Le Conseil Municipal est invité à statuer favorablement sur cette proposition.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette répartition.